

Les enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation prise par un conseiller de l'aide à la jeunesse, un directeur de l'aide à la jeunesse ou un juge de la jeunesse en application du décret du 4 mars 1991 ou de l'ordonnance bruxelloise du 29 avril 2004

23 novembre 2015

Ce document présente les résultats d'une analyse de la situation des enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation. Cette analyse a été réalisée à la demande de Monsieur Rachid Madrane, Ministre de l'aide à la jeunesse, suite à une interpellation parue dans la presse faisant état de « 800 bébés parqués dans les hôpitaux ». Elle a pour but d'objectiver la situation de ces jeunes enfants confiés par un conseiller de l'aide à la jeunesse, un directeur de l'aide à la jeunesse ou d'un juge de la jeunesse à un hôpital.

Les données proviennent de l'application IMAJ qui enregistre l'ensemble des mesures prises à l'égard des jeunes relevant de l'aide et de la protection de la jeunesse. Elles ont été extraites le 16 novembre 2015. L'année 2015 est donc incomplète ; elle est présentée ici à titre indicatif.

Nombre d'enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital en 2013, 2014 et 2015 (à la date du 16/11/2015)

310 enfants de moins de 6 ans ont fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation en 2013. Ces enfants ont fait l'objet de 482 décisions de prises en charge en hôpital ; ce qui signifie qu'un certain nombre de mesures ont fait l'objet d'une ou plusieurs prolongations. La durée des mesures est extrêmement variable, allant d'un jour à 365 jours dans des cas extrêmes.

275 enfants de moins de 6 ans ont fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation en 2014. Ces enfants ont fait l'objet de 490 décisions de prises en charge en hôpital.

Les données ayant été extraites le 16/11/2015, le résultat pour l'année 2015 est présentée à titre indicatif.

Ainsi, 267 enfants de moins de 6 ans ont fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation en 2015. Ces enfants ont fait l'objet de 448 décisions de prises en charge en hôpital.

Les enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital en 2014

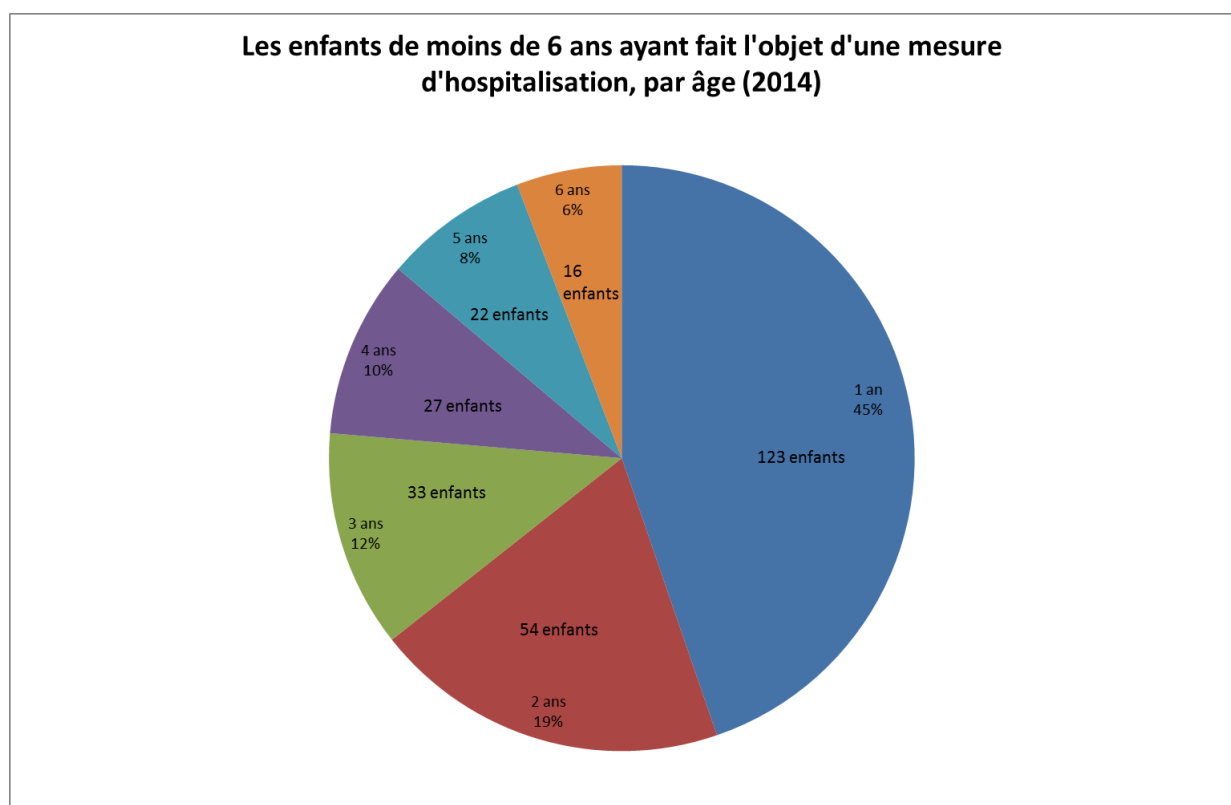
Les analyses qui suivent portent sur les enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure de prise en charge par un hôpital durant l'année 2014.

Répartition des enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital, selon le genre (2014)

Tableau 1. Les enfants de moins de 6 ans pris en charge en hôpital, selon le sexe (2014)

Filles	128	47%
Garçons	147	53%
	275	100%

Répartition par âge des enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital (2014)



Près de la moitié des enfants pris en charge en hôpital en 2014 avait moins d'un an au début de la prise en charge (45%, 123 enfants).

Un quart des enfants pris en charge en hôpital en 2014 avait moins de 3 mois au moment de leur placement en hôpital (24 %, 66 enfants).

Répartition des enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital, selon le type d'aide (2014)

Tableau 2. Les enfants de moins de 6 ans pris en charge en hôpital, selon le type d'aide (2014)

Aide consentie	211	77%
Aide contrainte	64	23%
	275	100%

La prise en charge en hôpital est, dans la grande majorité des cas, initiée dans le cadre de l'aide consentie (77 %, 211 cas). Il s'agit d'une mesure qui intervient souvent dès les premiers moments de la prise en charge. Dans 148 cas, le SAJ est intervenu dans le cadre d'une mesure d'urgence sur base de l'article 39 du décret du 4 mars 1991 ou de l'article 9 de l'ordonnance Bruxelloise.

En 2014, 18 % des situations prises en charge initialement par le SAJ ont ensuite fait l'objet d'une judiciarisation (39 cas).

Répartition des enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital, par arrondissement (2014)

Tableau 3. Les enfants de moins de 6 ans pris en charge en hôpital, par arrondissement (2014)

BRUXELLES	71	26,4 %
NIVELLES	6	2,2 %
HAINAUT	122	45,4 %
LIEGE	48	17,8 %
LUXEMBOURG	5	1,9 %
NAMUR	17	6,3 %
TOTAL	269	100%
DONNEES MANQUANTES	6	

Le recours à la prise en charge en hôpital des enfants de moins de 6 ans varie très fortement d'un arrondissement à l'autre.

C'est dans l'arrondissement du Hainaut que ce type de prise en charge est le plus fréquemment utilisé, particulièrement par les instances de décision des divisions judiciaires de Charleroi (65 enfants) et de Mons (45 enfants). Près d'un enfant de moins de 6 ans sur deux pris en charge en hôpital est suivi par les instances de l'arrondissement du Hainaut.

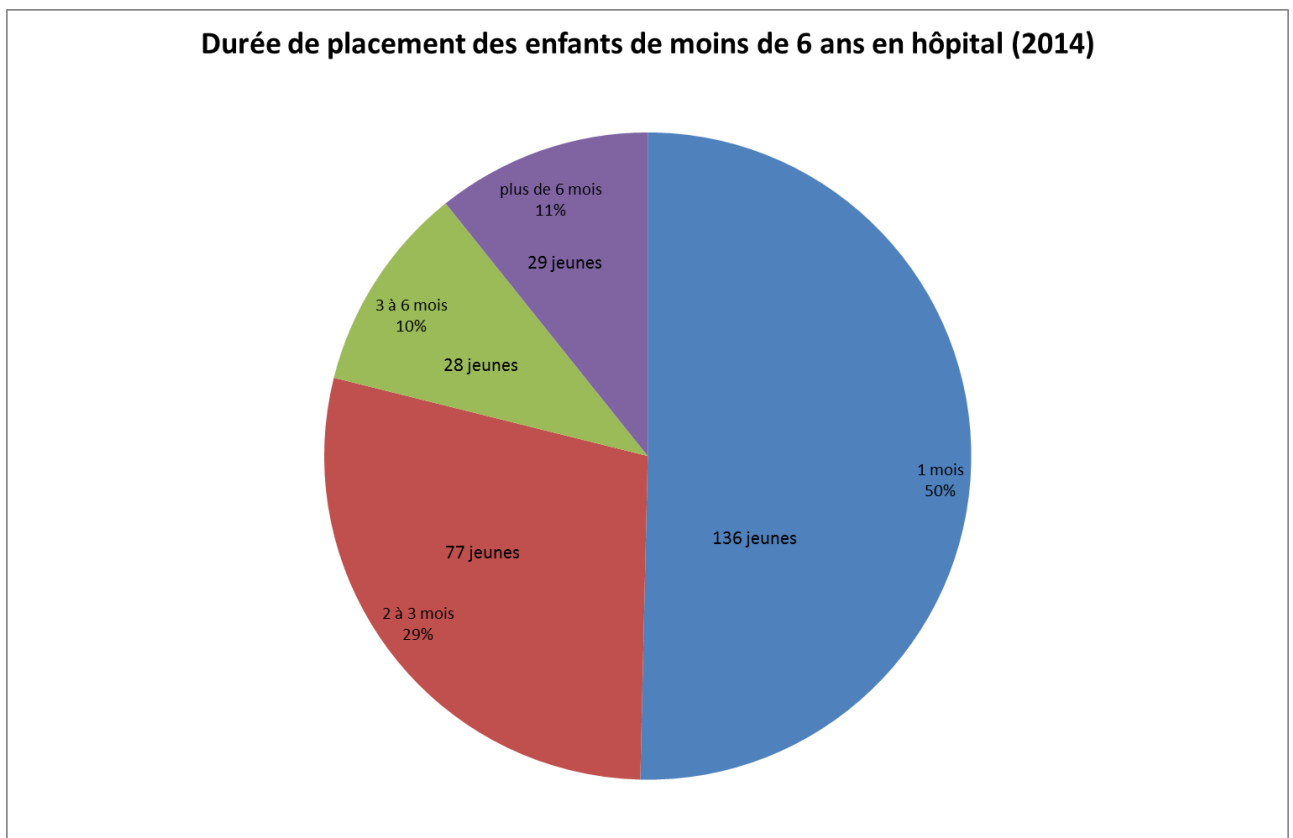
Un quart des enfants de moins de 6 ans pris en charge dans un hôpital provient de l'arrondissement de Bruxelles (71 enfants).

Vient ensuite l'arrondissement de Liège (48 enfants, dont plus de la moitié sont suivis par des mandants de la division de Liège : 29 enfants).

La problématique des enfants de moins de 6 ans pris en charge par des hôpitaux semble particulièrement saillante dans les arrondissements du Hainaut et de Bruxelles.

Ces deux arrondissements disposent pourtant de services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE) ou de services agréés par l'aide à la jeunesse prenant en charge des enfants dès la naissance (voir annexes 2 et 3).

Durée de la prise en charge en hôpital



Pour un enfant sur deux, le placement à l'hôpital n'excède pas un mois.

Pour un enfant sur cinq, la durée de placement dépasse 3 mois.

Ces données doivent être approfondies sur base des réponses des autorités mandantes afin de savoir combien d'enfants restent en milieu hospitalier par manque de places dans d'autres structures plus adaptées (voir la note complémentaire du 11 janvier 2016¹).

¹ « Les enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation entre le 1^{er} janvier 2014 et le 16 novembre 2015. Note complémentaire au rapport du 23/11/2015 relatif aux enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation. Les hospitalisations pour d'autres raisons que des problèmes de santé ou la nécessité de réaliser un bilan médico-psychologique ».

Les motifs d'intervention (2014)

Nous disposons d'informations concernant les motifs d'intervention pour 251 enfants, soit pour 91 % des enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital en 2014.

Ces enfants sont confrontés à des difficultés multiples puisque, en moyenne, 7 motifs sont évoqués par enfant.

Les difficultés personnelles rencontrées par les parents sont la première cause d'intervention. Ce motif est évoqué pour trois quart des enfants pris en charge (74 %, 186 enfants). Sont particulièrement évoquées : les difficultés psychologiques et/ou psychiatriques des parents (111 cas), l'immaturation des parents (63 cas) et l'assuétude des parents (63 cas), essentiellement la toxicomanie et l'alcoolisme.

Viennent ensuite les suspicions de maltraitance ou la maltraitance avérée (61 %, 153 enfants). Il s'agit essentiellement de négligence grave (116 cas) dont les conséquences peuvent être graves pour de très jeunes enfants, et les suspicions de maltraitance physique ou la maltraitance physique avérée (63 cas).

Les difficultés matérielles et financières apparaissent dans deux cas sur cinq (41 %, 104 enfants). On constate que cette problématique est plus souvent évoquée pour ces enfants que pour l'ensemble de la population des jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse. Une fois sur deux, il s'agit d'un problème de logement (58 cas). Il est vrai que les conséquences d'une absence de logement ou d'un logement insalubre peuvent être graves pour un très jeune bébé.

Les difficultés de parents à assumer leur rôle parental est évoqué dans 41 % des cas (102 enfants).

Les difficultés relationnelles entre adultes au sein de la famille sont évoquées pour plus d'un tiers des enfants (35 %, 88 enfants). Il s'agit, dans trois cas sur cinq, de violence au sein de la famille (54 cas) et plus particulièrement de violence conjugale.

Qui a demandé l'intervention de l'aide à la jeunesse ?

Nous disposons d'informations concernant la personne ou le service qui a demandé l'intervention de l'aide à la jeunesse pour 190 enfants, soit pour 70 % des enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital en 2014. La demande peut émaner de plusieurs acteurs.

Les intervenants du monde judiciaire sont à l'origine de la demande d'intervention de l'aide à la jeunesse dans 47 % des cas (89 enfants concernés). Dans 61 cas, la demande émane du Parquet.

28 % des demandes (54 cas) proviennent du secteur de la santé, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, des hôpitaux (52 cas).

35 demandes émanent de la famille ou des familiers de l'enfant (18 % des cas).

25 demandes viennent du secteur de la petite enfance (TMS ou consultations prénatales) (13 % des cas).

8 demandes sont issues des équipes SOS-Enfants (4 % des cas).

La prise en charge après le placement à l'hôpital

Nous connaissons l'issue de la mesure d'hospitalisation pour 109 enfants.

23 enfants ont été orientés vers une famille d'accueil (encadrées, non encadrées, de court terme ou d'urgence).

21 enfants ont été pris en charge par un service organisant une aide dans le milieu de vie : Mesures d'intervention intensive en famille (MIIF), Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE), Centre d'orientation éducative (COE).

15 enfants ont été orientés vers un placement dans un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) ou dans un service organisant un projet pédagogique particulier (PPP).

9 enfants ont été orientés vers un service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) ; services qui dépendent de l'ONE.

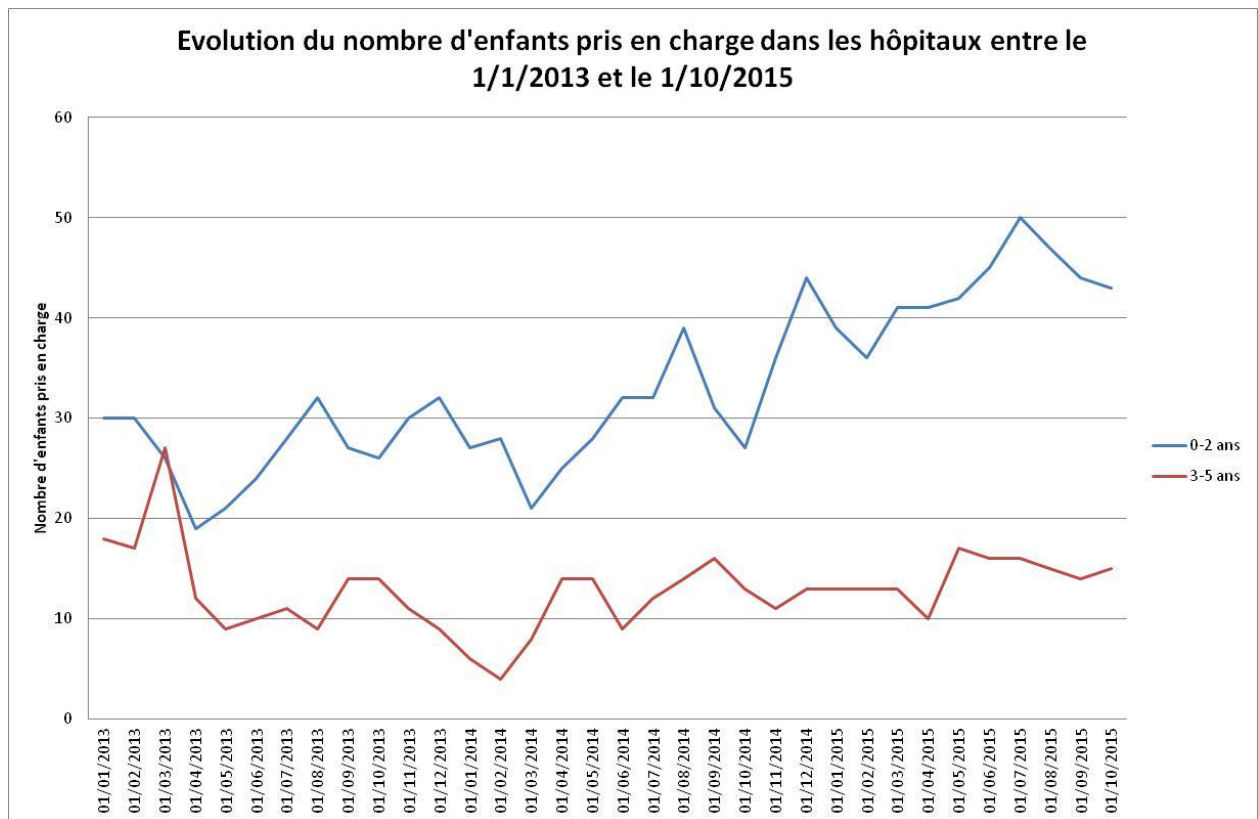
7 enfants ont été pris en charge par un centre d'accueil d'urgence (CAU).

5 enfants ont accompagné un de leurs parents dans un centre d'accueil pour adultes en difficulté.

18 enfants n'ont pas fait l'objet d'une prise en charge après la mesure de placement à l'hôpital.

Evolution du nombre d'enfants de moins de 6 ans ayant été pris en charge en hôpital

Est ici pris en compte le nombre d'enfants pris en charge à un jour donné, ce qui permet d'avoir une image du nombre d'enfants concernés simultanément par un type de mesures



On constate une augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans confiés aux hôpitaux, tandis que le nombre d'enfants de 3 à 5 ans confiés aux hôpitaux reste stable.

Au-delà de cette tendance à la hausse pour les enfants de moins de 3 ans, on observe que les « pics » de prise en charge se situent en août et en décembre.

Tableau 4. Les enfants de moins de 3 ans pris en charge, selon la prise en charge

	1/01/2013	1/01/2014	1/01/2015	1/10/2015
Nombre d'enfants de moins de 3 ans pris en charge (toutes mesures confondues)	959	956	983	922
Nombre d'enfants de moins de 3 ans pris en charge en hôpital	30	27	39	43
Nombre d'enfants de moins de 3 ans pris en charge par un SASPE	220	222	217	210
Nombre d'enfants de moins de 3 ans pris en charge par un SAAE ou un PPP	116	98	108	97
Nombre d'enfants de moins de 3 ans pris en charge par une famille d'accueil	349	345	362	339

On constate que les prises en charge en hôpital sont peu importantes par rapport aux autres prises en charge (entre 30 et 40 enfants de moins de 3 ans).

Plus de 200 enfants de moins de 3 ans sont pris en charge en permanence dans les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE).

Une petite centaine d'enfants de moins de 3 ans est pris en charge en SAAE ou en PPP.

Environ 350 enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un hébergement en famille d'accueil.

Tableau 5. Les enfants de 3 à 5 ans pris en charge, selon la prise en charge

	1/01/2013	1/01/2014	1/01/2015	1/10/2015
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans pris en charge (toutes mesures confondues)	1476	1486	1524	1479
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans pris en charge en hôpital	18	6	13	15
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans pris en charge par un SASPE	119	124	141	143
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans pris en charge par un SAAE ou un PPP	332	364	376	350
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans pris en charge par une famille d'accueil	557	561	579	566

Une quinzaine d'enfants entre 3 et 5 ans est prise en charge en hôpital.

Environ 120 enfants entre 3 et 5 ans sont confiés à un service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE).

Près de 350 enfants entre 3 et 5 ans sont hébergés par un SAAE ou un PPP.

Plus de 550 enfants de 3 à 5 ans vivent dans une famille d'accueil.

La prise en charge d'enfants de cet âge en hôpital est donc assez marginale.

En synthèse

On est loin des « 800 bébés parqués » dans les hôpitaux annoncés par la presse.

Il y a en permanence un peu plus de 50 enfants de moins de 6 ans confiés à des structures hospitalières. En 2014, 275 enfants ont été confiés à un moment donné à un hôpital.

Il n'est pas possible sur base de l'encodage de la décision des mandants de préciser s'il s'agit d'une hospitalisation pour raisons médicales ou dans le cadre d'un bilan devant être réalisé en milieu hospitalier ou s'il s'agit de placement « pour raisons sociales ». Ce point devra être approfondi au regard des informations fournies par les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse (Voir la note complémentaire du 11 janvier 2016²).

En 2014, un quart des enfants placés en hôpital avait moins de 3 mois au début de la mesure.

C'est dans l'arrondissement du Hainaut et de Bruxelles que l'on trouve le plus d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement en hôpital. Ces deux arrondissements se distinguent nettement du reste de la FWB.

Ces mesures sont plus souvent prises dans le cadre de l'aide consentie même si, dans certains cas, cette mesure devient une mesure d'aide contrainte.

Un enfant sur deux reste moins d'un mois à l'hôpital.

Les enfants placés à l'hôpital sont confrontés à des situations problématiques multiples marquées par des difficultés psychologiques ou psychiatriques de leurs parents, par l'immaturation de ces derniers, ainsi que par des problèmes d'assuétudes dans le chef de leurs parents. Ces enfants sont également confrontés à de la négligence et à de la maltraitance physique. Ils vivent avec leur famille dans des situations de grande précarité matérielle et sont confrontés à de la violence intra-familiale.

Les mesures prises à la sortie de l'hôpital diffèrent selon que l'enfant a moins de 3 ans ou qu'il a entre 3 et 5 ans.

Si l'orientation vers une famille d'accueil est l'orientation la plus fréquente, on remarque que les enfants de moins de 3 ans sont plus souvent orientés vers les SASPE - structures qui accueillent les enfants de cet âge - et moins vers des services agréés par l'aide à la jeunesse qui prennent plus rarement en charge des enfants de moins de 3 ans. Ceci confirme le déficit de prises en charge au sein du secteur de l'aide à la jeunesse pour de jeunes enfants ; ce qui

² « Les enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation entre le 1^{er} janvier 2014 et le 16 novembre 2015. Note complémentaire au rapport du 23/11/2015 relatif aux enfants de moins de 6 ans ayant fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation. Les hospitalisations pour d'autres raisons que des problèmes de santé ou la nécessité de réaliser un bilan médico-psychologique ».

pose, par exemple, question en cas de placement de fratrie ou lorsqu'il s'agit d'assurer la continuité de la prise en charge.

A partir de 3 ans, les enfants sont plus souvent orientés vers des services agréés par l'aide à la jeunesse.

Annexe 1

Tableau 6. Nombre de mesures par hôpital (2014)

Hôpital	Nbre de mesures
CENTRE HOSP UNIVERSITAIRE SAINT-PIERRE - SITE CHU	51
CHR MONS - HAINAUT	33
Hôpital Marie Curie	33
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE TIVOLI	31
C.H.R. DE LA CITADELLE (MME OUTERS Pascale)	30
CHU DE CHARLEROI - HOPITAL ANDRE VESALE	27
GRAND HOPITAL DE CHARLEROI - SITE NOTRE DAME	27
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMBROISE PARE - Mme V. RUSSELLO -	26
CENTRE HOSP REG - HOPITAL WARQUIGNIES-SITE BOUSSU	18
CENTRE MEDICAL PEDIATRIQUE CLAIRS VALLONS ASBL (M.TOMBUS)	18
HOP UNIV DES ENFANTS REINE FABIOLA (HUDERF)	18
CENTRE HOSPITALIER CHRETIEN - ESPERANCE MONTEGNEE	17
CENTRE HOPITALIER REGIONAL DE NAMUR	16
CENTRE HOSP WALLONIE-PICARDIE SITE NOTRE-DAME	14
CLINIQUE NOTRE-DAME DE GRACE -MME MORET	14
CENTRE HOSPITALIER DU GRAND HORNU	10
HOPITAL ERASME (CLINIQUE UNIVERSITAIRE BRUXELLES)	9
CENTRE HOSP PELTZER LA TOURELLE - SITE LA TOURELLE	8
HOPITAUX IRIS SUD - SITE JOSEPH BRACOPS	8
CENTRE HOSP JOLIMONT_LOBBES - SITE DE JOLIMONT	7
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE HUY	6
CHU LIEGE - SITE NOTRE-DAME DES BRUYERES	6
CENTRE HOSP DE TUBIZE-NIVELLES _ SITE NIVELLES	5
CLINIQUE UNIVERSITAIRES ST LUC - Service facturation-Mr M.AMEZIYAN	5
UZ BRUSSEL (UZB) - MONSIEUR NEUKERMANS	5
CENTRE HOSPITALIER DU BOIS DE L'ABBAYE	4
CENTRE HOSPITALIER JEAN TITECA	4
CLINIQUE ST JEAN SITE BOTANIQUE - MME VAN ELDEREN	4
CENTRE HOSPITALIER DE L'ARDENNE SITE LIBRAMONT	3
EPICURA RES HOSP MED SOC - HOPITAL DE LA MADELEINE	3
GROUPE HOSP LA RAMEE-FOND'ROY - CLINIQUE LA RAMEE	3
AZ Jan Portaels	2
CENTRE HOSPITALIER CHRETIEN - SITE SAINT JOSEPH	2
CHU SAINT PIERRE - SITE CESAR DE PAEPE	2
CLINIQUE MATERNITE STE ELISABETH- COMPTA	2
CLINIQUE SAINT-PIERRE	2
GRAND HOPITAL DE CHARLEROI - SITE SAINT-JOSEPH	2
HOPITAL IRIS SUD - SITE BARON LAMBERT	2
HOPITAL SAINT-NICOLAS - EUPEN	2
VIVALIA CLINIQUE SUD-LUX - CLINIQUE ST JOSEPH	2
CENTRE HOSP EDITH CAVELL-BRAINE-L'ALLEUD WATERLOO	1
CENTRE HOSPITALIER DE DINANT - SAINT VINCENT	1
CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE SENNE	1

CENTRE HOSPITALIER MOUSCRON	1
CLINIQUE REINE ASTRID -COMPTABILITE	1
CLINIQUES DE L'EUROPE - SITE STE ELISABETH	1
GRAND HOPITAL DE CHARLEROI - IMTR DE LOVERVAL	1
GRAND HOPITALDE CHARLEROI - SITE REINE FABIOLA	1
HOP IRIS SUD - CHU BRUGMANN - SITE VICTOR HORTA	1

Annexe 2

Tableau 7. Nombre de SASPE par arrondissement

	nombre de SASPE
BRUXELLES	3
NIVELLES	1
MONS	4
LIEGE	3
ARLON	2
NAMUR	2

Annexe 3

Tableau 8. Nombre de SAAE/PPP accueillant des enfants de moins de 3 ans, par arrondissement

	Nombre de SAAE ou PPP accueillants des enfants de moins de 3 ans
BRUXELLES	3
NIVELLES	0
MONS	7
LIEGE	7
ARLON	8
NAMUR	8

Parmi les services de l'arrondissement de Bruxelles, deux sont spécifiquement dédiés aux enfants de 0-6 ans. Ils peuvent accueillir 55 enfants.

Tableau 9. Liste des SAAE ou PPP qui accueillent des enfants de moins de 3 ans

La Maison des Petits	SAAE
Home Juliette Herman	SAAE
L'Espoir	SAAE
Foyer Listré Plunus	SAAE
Les Faons	SAAE
La Maison Blanche	SAAE
La Maison de Frasnes	SAAE
Bethleem	SAAE
Le Bocage	SAAE
Les Tourelles	SAAE
L'Espoir	SAAE
La Ruche	SAAE
Le Vieux Moulin	SAAE
La Capucine	SAAE
Le Bailliage	SAAE
Foyer l'Aubépine	SAAE
L'Eau Vive	SAAE
Institut du Sacré Coeur	SAAE
Foyer Saint Augustin	SAAE
L'Etape	SAAE
La Fermette	SAAE
Foyer l'Espérance	SAAE
Foyer l'Espérance	SAAE
Clos du Chemin Vert	SAAE
Home Saint François	SAAE
Foyer Lucie	SAAE
Cité de l'Enfance "Le Ropieur"	SAAE
Les Petites Maisons	SAAE
Le Foyer	SAAE
Les Bruyères	SAAE
L'Alouette	PPP
La Marelle	PPP
Notre Abri - Service d'accueil et d'aide intensive aux tout-petits	PPP
Village d'Enfants SOS Chantevent	PPP